

Plan d'études

Cours de culture générale étendue (CGE)

Plan d'études pour la partie francophone du canton



Direction de l'instruction publique du canton de Berne

Page de couverture

Conception : Philipp Ladrach, médiamaticien

Photo : Raptus AG, Lyss

Acte

Le Directeur de l'instruction publique du canton de Berne,
vu l'article 12 de la loi du 14 juin 2005 sur la formation professionnelle, la formation continue et
l'orientation professionnelle (LFOP ; RSB 435.11) et l'article 35, alinéa 2 de l'ordonnance du
9 novembre 2005 sur la formation professionnelle, la formation continue et l'orientation professionnelle
(OFOP ; RSB 435.111),
arrête:

- 1 Le présent plan d'études des cours de culture générale étendue pour la partie francophone du canton a valeur contraignante aussi bien pour les prestataires de formations privés que cantonaux du canton de Berne.
- 2 Le plan d'études des cours de culture générale étendue pour la partie francophone du canton entre en vigueur le **1^{er} août 2015**.

Berne, le 27 mai 2015

Le Directeur de l'instruction publique



Conseiller d'Etat
Bernhard Pulver

Ecoles professionnelles du canton de Berne
Plan d'études des cours de culture générale étendue pour la partie francophone
du canton

Table des matières

Table des matières

Dispositions générales	1. Introduction	1
	2. Champ d'application	1
	3. Bases légales	1
	4. Objectifs des cours de culture générale étendue	2
	5. Evaluation des progrès d'apprentissage	2
	6. Grille horaire	2
	7. Dispense de cours et promotion	2
	8. Attestation de cours CGE	3
	9. Moyens d'enseignement	3
Plans d'études	Français	4
	Allemand	7
	Anglais	10
	Mathématiques	14
Dispositions finales	Dispositions transitoires et dispositions finales	19
Annexe 1	Liste des formations professionnelles initiales pour lesquelles des contenus enseignés dans le cadre de la formation initiale peuvent être pris en compte	20
Annexe 2	<i>Richtlinien für die Rahmenbedingungen für Kurse « Erweiterte Allgemeinbildung »</i> (directives du 1 ^{er} août 2000, révision du 17.03.2003 ; en allemand)	21

Dispositions générales

1. Introduction

Les plans d'études pour les disciplines Français et Allemand ont été élaborés par des enseignants et enseignantes du CFP Biel-Bienne (jusqu'à présent unique prestataire proposant des cours de CGE). S'agissant des disciplines Anglais et Mathématiques, les plans d'études sont identiques à la version allemande, dont ils sont la traduction. Les travaux sur le contenu ont eu lieu pour la plus grande partie au sein de groupes d'expertise composés d'enseignants et enseignantes des disciplines et écoles concernées. La direction de chaque groupe d'expertise était assumée par un enseignant ou une enseignante.

Les cours de culture générale étendue peuvent d'une part être suivis par des élèves qui ont intégré un enseignement de culture générale dans le cadre de leur formation initiale (p. ex. les professions des domaines technique, artisanal, social et de la santé). Une offre réduite est d'autre part prévue pour les élèves de certaines catégories professionnelles (formations dans le commerce de détail, de médiamaticien-ne, d'assistant-e en pharmacie, etc.) qui ont déjà développé des compétences dans certaines disciplines lors de la formation initiale ou sont en train de le faire. Les dispositions prévues à l'annexe 1 du présent plan d'études sont contraignantes.

Les écoles professionnelles et les enseignants et enseignantes sont encouragés à exploiter pleinement la marge de manœuvre prévue par le plan d'études.

Le présent plan d'études contient une partie générale et les plans d'études pour les différentes disciplines. La fréquentation réussie du cours CGE fait l'objet d'une attestation et permet d'accéder sans examen à une MP 2, exception faite de la MP 2 de type « économie ».

2. Champ d'application

Le présent plan d'études cantonal vaut pour les offres francophones et donc pour les élèves de langue française. Il a valeur contraignante pour toutes les écoles professionnelles proposant les cours de culture générale étendue (CGE).

3. Bases légales

Confédération

- Loi fédérale du 13 décembre 2002 sur la formation professionnelle (LFPr ; RS 412.10)
- Ordonnance fédérale du 19 novembre 2003 sur la formation professionnelle (OFPr ; RS 412.101)

Canton de Berne

- Loi du 14 juin 2005 sur la formation professionnelle, la formation continue et l'orientation professionnelle (LFOP ; RSB 435.11)
- Ordonnance du 9 novembre 2005 sur la formation professionnelle, la formation continue et l'orientation professionnelle (OFOP ; RSB 435.111)
- Ordonnance de Direction du 6 avril 2006 sur la formation professionnelle, la formation continue et l'orientation professionnelle (ODFOP ; RSB 435.111.1)

Dispositions générales

4. Objectifs des cours de culture générale étendue

Le présent plan d'études crée les bases pour que les élèves ayant obtenu l'attestation de cours CGE puissent accéder sans examen aux écoles proposant la maturité professionnelle MP 2 et accomplir celle-ci avec succès. La fréquentation des cours CGE permet aux élèves de réactiver et d'approfondir les compétences acquises au degré secondaire I dans les disciplines Français, Allemand, Anglais et Mathématiques.

Les plans d'études du cours de CGE sont conçus de manière à être ouverts à tous, indépendamment de l'orientation future choisie pour la MP 2, exception faite de la MP 2 de type « économie ».

5. Evaluation des progrès d'apprentissage

Les collègues de discipline des différentes écoles sont chargés de discuter des modalités des contrôles des connaissances et de s'adapter à l'évolution des besoins.

Au début du semestre, les enseignants et enseignantes transmettent un plan de formation aux élèves ainsi qu'un calendrier des contrôles. L'enseignant ou l'enseignante informe les élèves en temps voulu sur les domaines d'apprentissage, les exigences et le déroulement formel (critères d'évaluation et notation) des contrôles. Des prestations orales sont également intégrées et évaluées lorsqu'elles sont pertinentes. Ce faisant, il convient de veiller au traitement équitable des élèves. Le contenu des contrôles englobe les compétences développées pendant l'enseignement.

6. Grille horaire

Discipline	Français	80
	Allemand	80
	Anglais	80
	Mathématiques	160
	Total	400

7. Dispense de cours et promotion

La dispense de cours et la promotion sont régies par les articles 21a ss ODFOP et l'annexe 2 à l'ODFOP.

Dispositions générales

8. Attestation de cours CGE

Une attestation de cours CGE est établie lorsque la note finale, correspondant à la moyenne des notes pondérées de chaque discipline pour les deux derniers semestres, est au moins de 4.

Les notes obtenues en mathématiques comptent double.

Les notes de discipline sont arrondies au point ou au demi-point, la note finale à la décimale.

L'attestation est établie par les écoles professionnelles ; le canton édicte les dispositions y afférentes.

L'attestation doit comporter une indication des voies de droit.

9. Moyens d'enseignement

Le principe de la liberté des moyens d'enseignement s'applique. Des concertations au sein de l'école sont toutefois recommandées.

Plan d'études pour la discipline Français

1. Exigences générales

Les élèves peuvent se retrouver linguistiquement dans l'environnement professionnel et non professionnel. Ils peuvent réfléchir et s'exprimer de manière autonome, critique, différenciée et appropriée. En outre, ils peuvent appliquer des stratégies pour la compréhension et l'interprétation des textes littéraires et factuels.

2. Échéancier

L'enseignement dans la discipline **Français** comprend **80 leçons**. Le tableau ci-dessous indique qu'au minimum 75 pour cent de ces leçons sont utilisés pour la transmission des connaissances (leçons nettes). Le pourcentage de leçons restant (au maximum 25 %) représente, d'une part, le nombre réduit de semaines d'école conformément aux prescriptions cantonales en matière de jours fériés ou d'autres absences (manifestations scolaires, etc.) et, d'autre part, les réserves de temps prévues pour l'évaluation des performances ainsi que l'approfondissement de certains domaines d'apprentissage.

3. Plan d'études pour l'enseignement de CGE

Un bloc d'enseignement comprend les objectifs et les domaines d'apprentissage pour une **leçon annuelle**. Les informations entre parenthèses se réfèrent à la numérotation des objectifs de performances dans le plan de formation et aux niveaux de compétences K.

Bloc d'enseignement 1	30	Leçons nettes	10	Leçons supprimées, réserve
1.1 Parler				/6 leçons
1.2 Ecrire				/14 leçons
1.3 Appliquer les connaissances de la langue				/10 leçons

1.1. Parler		6	leçons
Objectifs	Domaine d'apprentissage	Leçons.	
<ul style="list-style-type: none"> Les élèves peuvent transmettre des faits et leurs propres points de vue correctement et clairement. Ils sont en mesure de s'autocritiquer avec leurs propres mots. 	<ul style="list-style-type: none"> Discussions de groupe ou de classe sur l'expérience d'apprentissage des élèves, l'actualité et d'autres thèmes 	2	
<ul style="list-style-type: none"> Les élèves trouvent un texte factuel, repèrent les mots clés et peuvent l'expliquer avec leurs propres mots. 	<ul style="list-style-type: none"> Différents types de textes journalistiques (par exemple commentaire, éditorial, colonne) Techniques de travail (contenu de la structure, prise de notes) 	2	
<ul style="list-style-type: none"> Les élèves trouvent un texte littéraire, repèrent les mots clés et l'interprètent. 	<ul style="list-style-type: none"> Petites formes littéraires (par exemple, courts récits, textes web) 	2	

Plan d'études pour la discipline Français

1.2. Ecrire		/14	leçons
Objectifs	Domaine d'apprentissage		Leçons
<ul style="list-style-type: none"> Les élèves peuvent distinguer des textes littéraires. Ils sont capables de combiner ces textes en conséquence et de faire des commentaires. 	<ul style="list-style-type: none"> Résumé Table des matières Avis / Commentaire 		/8
<ul style="list-style-type: none"> Les élèves explorent l'écriture comme un moyen de se connaître et de connaître les autres (la vie et l'environnement de travail). 	<ul style="list-style-type: none"> Ecriture créative libre (par exemple, contes, histoires courtes, rapports) 		/6

1.3 Appliquer les connaissances de la langue		/10	leçons.
Compétences spécialisées	Domaine d'apprentissage		Leçons
<ul style="list-style-type: none"> Les élèves revoient les règles les plus importantes de l'orthographe et les appliquent dans leurs propres textes correctement. 	<ul style="list-style-type: none"> Orthographe 		/4
<ul style="list-style-type: none"> Les élèves revoient les bases de la grammaire et consolident leurs connaissances des différentes parties du discours. 	<ul style="list-style-type: none"> Parties du discours 		/4
<ul style="list-style-type: none"> Les élèves réfléchissent lors de lectures à la signification des mots et élargissent leur vocabulaire. 	<ul style="list-style-type: none"> Compréhension de l'écrit 		/2

Bloc d'enseignement 2	30	Leçons nettes	10	Leçons supprimées, réserve
2.1 Parler			/10	leçons
2.2 Ecrire			/10	leçons
2.3 Appliquer les connaissances de la langue			/10	leçons

2.1. Parler		10	leçons.
Compétences spécialisées	Domaine d'apprentissage		Leçons
<ul style="list-style-type: none"> Les élèves peuvent transmettre des faits et leurs propres points de vue correctement et clairement. Ils sont en mesure de s'autocritiquer avec leurs propres mots. Ils sont capables de traiter et de critiquer leurs propres idées de manière constructive en intégrant l'opinion d'autrui. 	<ul style="list-style-type: none"> Courtes présentations Débat et discussion 		/6

Plan d'études pour la discipline Français

<ul style="list-style-type: none"> Les élèves trouvent un texte factuel, revendiquent des stratégies de raisonnement et sont capables de les expliquer avec leurs propres mots. 	<ul style="list-style-type: none"> Différents types de textes journalistiques 	/2
<ul style="list-style-type: none"> Les élèves trouvent un texte littéraire, repèrent les mots-clés et l'interprètent. 	<ul style="list-style-type: none"> Diverses formes littéraires simples 	/2

2.2. Ecrire		/10	leçons
Compétences spécialisées	Domaine d'apprentissage	Leçons	
<ul style="list-style-type: none"> Les élèves peuvent argumenter sur des questions liées à des types de texte appropriés. 	<ul style="list-style-type: none"> Diverses formes de discussion 	/6	
<ul style="list-style-type: none"> Les élèves explorent l'écriture comme un moyen de se connaître et de connaître les autres et peuvent écrire de petits textes littéraires. 	<ul style="list-style-type: none"> Écriture créative libre Écriture orientée sur les textes littéraires 	/4	

2.3 Appliquer les connaissances de la langue		/10	leçons
Compétences spécialisées	Domaine d'apprentissage	Leçons	
<ul style="list-style-type: none"> Les élèves connaissent la structure de base d'une phrase et la distinction entre les phrases principales et subordonnées. Les élèves revoient les règles liées aux virgules et les appliquent correctement dans la pratique de l'écriture. 	<ul style="list-style-type: none"> Syntaxe Ponctuation 	/6	
<ul style="list-style-type: none"> Les élèves reconnaissent différents styles de textes et formulent leurs propres textes dans un registre approprié. 	<ul style="list-style-type: none"> Vocabulaire Stylistique 	/4	

Plan d'études pour la discipline Allemand (2^e langue nationale)

1. Exigences générales

Dans la Suisse multilingue et au niveau international, la maîtrise des langues étrangères est une condition indispensable pour la gestion des relations entre les êtres humains et pour le succès de l'activité professionnelle au sein et en dehors des frontières de notre pays. Cette maîtrise des langues garantit l'aptitude à suivre des études, motive à l'apprentissage autonome et responsable tout au long de la vie et forge la personnalité, dans la mesure où elle permet d'explorer d'autres cultures et de découvrir les similitudes et les différences par rapport à sa propre origine culturelle.

Les domaines de formation et les compétences spécifiques sont principalement transmis et consolidés par l'utilisation interactive de la langue. Les personnes en formation élargissent leur répertoire linguistique et développent des stratégies de communication dans différentes situations d'apprentissage.

L'enseignement des langues étrangères obéit au principe des compétences intégrées. Les unités d'enseignement se caractérisent par le fait que les domaines de formation s'interpénètrent et que plusieurs compétences sont liées les unes aux autres (p. ex. un sujet est d'abord présenté dans le cadre du dialogue interactif ou par le biais d'un texte audio, un texte est ensuite lu et étudié en le replaçant dans son contexte culturel et pour finir, les personnes en formation répondent par écrit à des questions de compréhension).

2. Echancier

L'enseignement dans la discipline **Allemand** comprend **80 leçons**. Le tableau ci-dessous indique qu'au minimum 75 pour cent de ces leçons sont utilisés pour la transmission des connaissances (leçons nettes). Le pourcentage de leçons restant (au maximum 25 %) représente, d'une part, le nombre réduit de semaines d'école conformément aux prescriptions cantonales en matière de jours fériés ou d'autres absences (manifestations scolaires, etc.) et, d'autre part, les réserves de temps prévues pour l'évaluation des performances ainsi que l'approfondissement de certains domaines d'apprentissage.

3. Objectifs de formation conformément au « Portefeuille européen des langues » (PEL) et au « Cadre européen commun de référence pour les langues » (CECR)

La formation dans la discipline Allemand se base sur les prescriptions du Portefeuille européen des langues (PEL) et du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECR). Le niveau de référence est le niveau de langue A2+.

Source : <http://www.goethe.de/z/50/commeuro/303.htm> (en allemand)

4. Plan d'études pour les cours de culture générale étendue

Un bloc d'enseignement comprend les objectifs et les domaines d'apprentissage pour une **leçon annuelle**. Les informations entre parenthèses se réfèrent à la numérotation des objectifs dans le plan de formation et aux niveaux de compétences K.

Plan d'études pour la discipline Allemand (2^e langue nationale)

Bloc d'enseignement 1	1.1. Comprendre	12
30 Leçons nettes	1.2. Parler	6
10 Leçons supprimées, réserve	1.3. Ecrire	12

1.1. Compétences spécialisées : comprendre (PEL / CECR A2+)

Ecouter : Les élèves sont capables de comprendre des phrases isolées et les mots les plus courants lorsqu'il s'agit de choses importantes pour eux (p. ex. des informations très simples sur eux-mêmes, la famille, les achats, le travail, l'environnement proche). Ils comprennent l'essentiel de communications et de messages brefs, clairs et simples.

Lire : Les élèves sont capables de lire des textes très courts et très simples. Dans des textes quotidiens simples (p. ex. des annonces, des prospectus, des menus ou des horaires), ils sont capables de repérer des informations concrètes et prévisibles et de comprendre des courriers personnels brefs et simples.

Domaine d'apprentissage (complété par les écoles professionnelles)	Leçons
– Compréhension orale et écrite	6
– Lecture de textes courts et simples	6

1.2. Compétences spécialisées : parler (PEL / CECR A2+)

Communiquer : Les élèves peuvent communiquer dans des situations simples et habituelles ne demandant qu'un échange d'informations simple et direct sur des sujets et des activités familiers. Ils peuvent établir un premier contact, mais leur compréhension est généralement insuffisante pour qu'ils puissent eux-mêmes entretenir la conversation.

Faire un exposé : Les élèves sont par exemple capables de décrire leur famille, d'autres personnes, leur logement, leur formation et leur activité professionnelle passée ou présente en quelques phrases et avec des moyens simples.

Domaine d'apprentissage (complété par les écoles professionnelles)	Leçons
– Mener des discussions sur la famille, les voyages, les loisirs, le travail et le quotidien (différentes situations de communication : monologue, dialogue, présentations)	6

1.3. Compétences spécialisées : écrire (PEL / CECR A2+)

Les élèves peuvent écrire des notes et des messages simples et courts. Ils sont capables de rédiger un courrier personnel très simple, par exemple pour remercier quelqu'un.

Domaine d'apprentissage (complété par les écoles professionnelles)	Leçons
– Grammaire : présent, prétérit, parfait, futur	8
– Production de textes	4

Plan d'études pour la discipline Allemand (2^e langue nationale)

Bloc d'enseignement 2	1.1. Comprendre	12
30 Leçons nettes	1.2. Parler	8
10 Leçons supprimées, réserve	1.3. Ecrire	10

2.1. Compétences spécialisées : comprendre (PEL / CECR A2+)

Écouter : Les élèves sont capables de comprendre des phrases isolées et les mots les plus courants lorsqu'il s'agit de choses importantes pour eux (p. ex. des informations très simples sur eux-mêmes, la famille, les achats, le travail, l'environnement proche). Ils comprennent l'essentiel de communications et de messages brefs, clairs et simples.

Lire : Les élèves sont capables de lire des textes très courts et très simples. Dans des textes quotidiens simples (p. ex. des annonces, des prospectus, des menus ou des horaires), ils sont capables de repérer des informations concrètes et prévisibles et de comprendre des courriers personnels brefs et simples.

Domaine d'apprentissage (complété par les écoles professionnelles)	Leçons
– Compréhension orale (p. ex. musique, films, émissions de radio)	6
– Lecture de textes courts et simples (p. ex. un article de journal)	6

2.2. Compétences spécialisées : parler (PEL / CECR A2+)

Communiquer : Les élèves peuvent communiquer dans des situations simples et habituelles ne demandant qu'un échange d'informations simple et direct sur des sujets et des activités familiers. Ils peuvent établir un premier contact, mais leur compréhension est normalement insuffisante pour qu'ils puissent eux-mêmes entretenir la conversation.

Faire un exposé : Les élèves sont par exemple capables de décrire leur famille, d'autres personnes, leur logement, leur formation et leur activité professionnelle passée ou présente en quelques phrases et avec des moyens simples.

Domaine d'apprentissage (complété par les écoles professionnelles)	Leçons
– Jeux de rôles, conversations téléphoniques, demande de renseignements	4
– Discussions sur le travail, l'avenir et le quotidien, présentations	4

2.3. Compétences spécialisées : écrire (PEL / CECR A2+)

Les élèves peuvent écrire des notes et des messages simples et courts. Ils sont capables de rédiger un courrier personnel très simple, par exemple pour remercier quelqu'un.

Domaine de formation (complété par les écoles professionnelles)	Leçons
– Grammaire : singulier, pluriel, accusatif, datif, prépositions – Production de textes (p. ex. résumé, rapport)	10

Réflexions concernant Passepartout : La transition depuis le degré secondaire I est garantie car le cours préparatoire commence au niveau A2.1 et atteint le niveau A2.2. Les compétences de base du cours préparatoire (écouter, lire et écrire) se recoupent avec les compétences de Passepartout (compréhension orale, compréhension écrite, participation à une conversation, expression orale en continu, production écrite).

Plan d'études pour la discipline Anglais

1. Exigences générales

Dans la Suisse multilingue et au niveau international, la maîtrise des langues étrangères est une condition indispensable pour la gestion des relations entre les êtres humains et pour le succès de l'activité professionnelle au sein et en dehors des frontières de notre pays. Cette maîtrise des langues garantit l'aptitude à suivre des études, motive à l'apprentissage autonome et responsable tout au long de la vie et forge la personnalité, dans la mesure où elle permet d'explorer d'autres cultures et de découvrir les similitudes et les différences par rapport à sa propre origine culturelle.

Les domaines de formation et les compétences spécifiques sont principalement transmis et consolidés par l'utilisation interactive de la langue. Les personnes en formation élargissent leur répertoire linguistique et développent des stratégies de communication dans différentes situations d'apprentissage.

L'enseignement des langues étrangères obéit au principe des compétences intégrées. Les unités d'enseignement se caractérisent par le fait que les domaines de formation s'interpénètrent et que plusieurs compétences sont liées les unes aux autres (p. ex. un sujet est d'abord présenté dans le cadre du dialogue interactif ou par le biais d'un texte audio, un texte est ensuite lu et étudié en le replaçant dans son contexte culturel et pour finir, les personnes en formation répondent par écrit à des questions de compréhension).

2. Echancier

L'enseignement dans la discipline **Anglais** comprend **80 leçons**. Le tableau ci-dessous indique qu'au minimum 75 pour cent de ces leçons sont utilisés pour la transmission des connaissances (leçons nettes). Le pourcentage de leçons restant (au maximum 25 %) représente, d'une part, le nombre réduit de semaines d'école conformément aux prescriptions cantonales en matière de jours fériés ou d'autres absences (manifestations scolaires, etc.) et, d'autre part, les réserves de temps prévues pour l'évaluation des performances ainsi que l'approfondissement de certains domaines d'apprentissage.

3. Objectifs de formation conformément au « Portefeuille européen des langues » (PEL) et au « Cadre européen commun de référence pour les langues » (CECR)

La formation dans la discipline Anglais se base sur les prescriptions du Portefeuille européen des langues (PEL) et du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECR). Le niveau de référence est le niveau de langue A2+.

Plan d'études pour la discipline Anglais

4. Plan d'études pour les cours de culture générale étendue

Un bloc d'enseignement comporte les objectifs et les domaines d'apprentissage pour une **leçon annuelle**.

Bloc d'enseignement 1	1.1. Comprendre	15
30 Leçons nettes	1.2. Parler	10
10 Leçons supprimées, réserve	1.3. Ecrire	5

1.1. Compétences spécialisées : comprendre (PEL / CECR A2+)

Ecouter : Les élèves sont capables de comprendre des phrases isolées et les mots les plus courants lorsqu'il s'agit de choses importantes pour eux (p. ex. des informations très simples sur eux-mêmes, la famille, les achats, le travail, l'environnement proche). Ils comprennent l'essentiel de communications et de messages brefs, clairs et simples.

Lire : Les élèves sont capables de lire des textes très courts et très simples. Dans des textes quotidiens simples (p. ex. des annonces, des prospectus, des menus ou des horaires), ils sont capables de trouver des informations concrètes et prévisibles et de comprendre des courriers personnels brefs et simples.

Propositions de mise en œuvre	Leçons
<p>Ecouter :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Comprendre le sujet de la conversation ou de l'enregistrement - Comprendre les points principaux de nouvelles diffusées à la télévision ou à la radio - Comprendre et appliquer des instructions simples <p>Lire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Comprendre des instructions pour des appareils ou des automates (p. ex. billets de transport) - Comprendre des prescriptions et des règles (p. ex. règlement intérieur, règlement de l'école) - Comprendre des textes, des discussions, des interviews ou des courriers de lecteurs 	15

1.2. Compétences spécialisées : parler (PEL / CECR A2+)

Communiquer : Les élèves peuvent communiquer dans des situations simples et habituelles ne demandant qu'un échange d'informations simple et direct sur des sujets et des activités familiers. Ils peuvent établir un premier contact, mais leur compréhension est normalement insuffisante pour qu'ils puissent eux-mêmes entretenir la conversation.

Faire un exposé : Les élèves sont par exemple capables de décrire leur famille, d'autres personnes, leur logement, leur formation et leur activité professionnelle passée ou présente en quelques phrases et avec des moyens simples.

Propositions de mise en œuvre	Leçons
<ul style="list-style-type: none"> - Donner des informations sur sa situation personnelle, qu'elle soit privée (vacances, travaux ménagers, etc.) ou professionnelle - Parler de ses projets/rêves d'avenir - Raconter une histoire simple, par exemple résumer un film - Etablir des comparaisons, par exemple entre différents pays ou villes - Discuter de différents thèmes quotidiens, comme des tendances de mode, des achats, etc. 	10

Plan d'études pour la discipline Anglais

1.3. Compétences spécialisées : écrire (PEL / CECR A2+)

Les élèves peuvent écrire des notes et des messages simples et courts. Ils sont capables de rédiger un courrier personnel très simple, par exemple pour remercier quelqu'un.

Propositions de mise en œuvre	Leçons
<ul style="list-style-type: none"> – Elaborer et rédiger une lettre ou un courriel informel – Décrire une personne ou se décrire soi-même – Remplir un formulaire – Décrire son lieu de domicile ou une ville visitée – Raconter de petites histoires 	5

Bloc d'enseignement 2	1.1. Comprendre	15
30 Leçons nettes	1.2. Parler	10
10 Leçons supprimées, réserve	1.3. Ecrire	5

2.1. Compétences spécialisées : comprendre (PEL / CECR A2+)

Ecouter : Les élèves sont capables de comprendre des phrases isolées et les mots les plus courants lorsqu'il s'agit de choses importantes pour eux (p. ex. des informations très simples sur eux-mêmes, la famille, les achats, le travail, l'environnement proche). Ils comprennent l'essentiel de communications et de messages brefs, clairs et simples.

Lire : Les élèves sont capables de lire des textes très courts et très simples. Dans des textes quotidiens simples (p. ex. des annonces, des prospectus, des menus ou des horaires), ils sont capables de trouver des informations concrètes et prévisibles et de comprendre des courriers personnels brefs et simples.

Propositions de mise en œuvre	Leçons
<p>Ecouter :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Comprendre l'essentiel d'une longue conversation - Comprendre une grande partie des émissions de télévision (nouvelles, courts reportages) <p>Lire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Comprendre les prévisions météorologiques - Comprendre des instructions de sécurité et des modes d'emploi (p. ex. étiquettes sur des emballages d'aliments ou de médicaments) - Comprendre des vœux et des sentiments exprimés dans une lettre ainsi que les événements qui y sont racontés - Comprendre des textes techniques et des rapports de faible difficulté 	15

2.2. Compétences spécialisées : parler (PEL / CECR A2+)

Communiquer : Les élèves peuvent communiquer dans des situations simples et habituelles ne demandant qu'un échange d'informations simple et direct sur des sujets et des activités familiers. Ils peuvent établir un premier contact, mais leur compréhension est normalement insuffisante pour qu'ils puissent eux-mêmes entretenir la conversation.

Faire un exposé : Les élèves sont par exemple capables de décrire leur famille, d'autres personnes, leur logement, leur formation et leur activité professionnelle passée ou présente en quelques phrases et avec des moyens simples.

Propositions de mise en œuvre	Leçons
<ul style="list-style-type: none"> - Donner des conseils, commenter ce que l'on a entendu et exprimer son avis - Raconter une conversation que l'on a entendue 	10

Plan d'études pour la discipline Anglais

- Résumer sa biographie ou celle de quelqu'un d'autre	
---	--

2.3. Compétences spécialisées : écrire (PEL / CECR A2+)

Les élèves peuvent écrire des notes et des messages simples et courts. Ils sont capables de rédiger un courrier personnel très simple, par exemple pour remercier quelqu'un.

Propositions de mise en œuvre	Leçons
<ul style="list-style-type: none">- Ecrire un courriel formel simple (p. ex. pour demander des informations)- Imaginer et rédiger une histoire ou une courte biographie- Rédiger un paragraphe simple- Décrire une image, une photo ou un dessin	5

5. Moyens d'enseignement

Sur le principe, les écoles ont toute latitude dans le choix des moyens d'enseignement. Toutefois, il convient de veiller à ne choisir qu'un seul manuel par école. Parmi les possibilités :

- *English File Pre-Intermediate*, OUP
- *New Headway, Pre-Intermediate*, OUP
- *Insight Pre-Intermediate*, OUP

Ouvrages complémentaires :

- Murphy Raymond, *Essential Grammar in Use* (CUP)
- Harrison Mark, *Grammar Spectrum Pre-Intermediate*, (OUP)

Plan d'études pour la discipline Mathématiques

1. Exigences générales

Les élèves prennent conscience du caractère fondamental des mathématiques et de leur présence aussi bien dans le domaine professionnel que privé. Ils apprennent un langage formel pour décrire des modèles scientifiques et pour comprendre les processus techniques, économiques et sociétaux. Ils utilisent en outre différentes méthodes pour résoudre des problèmes.

Les élèves appliquent les règles et les théorèmes mathématiques importants et apprennent à formuler correctement des contenus mathématiques, à les justifier et à les évaluer.
Ils assimilent le langage mathématique (terminologie, symboles et manière de rédiger).

Ils découvrent de nouvelles problématiques, étudient des exemples, établissent des liens avec ce qu'ils connaissent déjà, émettent des hypothèses et les vérifient..

Ils apprennent à penser de manière construite, cohérente et exacte et à faire des déductions logiques..

Ils développent des méthodologies et des stratégies pour décrire et résoudre des problèmes en s'appuyant sur des connaissances et des aptitudes mathématiques.

Des outils d'aide techniques sont utilisés de manière pertinente, les résultats et les erreurs sont évalués et analysés.

2. Echancier

L'enseignement dans la discipline **Mathématiques** comprend **160 leçons**. Le tableau ci-dessous indique qu'au minimum 75 pour cent de ces leçons sont utilisés pour la transmission des connaissances (leçons nettes). Le pourcentage de leçons restant (au maximum 25 %) représente, d'une part, le nombre réduit de semaines d'école conformément aux prescriptions cantonales en matière de jours fériés ou d'autres absences (manifestations scolaires, etc.) et, d'autre part, les réserves de temps prévues pour l'évaluation des performances ainsi que l'approfondissement de certains domaines d'apprentissage.

Plan d'études pour la discipline Mathématiques**3. Plan d'études**

Un bloc d'enseignement comporte les objectifs et les domaines d'apprentissage pour une **leçon annuelle**.

Bloc d'enseignement 1	30 Leçons nettes	10 Leçons supprimées, réserve
1.1 Opérations simples		10 leçons
1.2 Algèbre		10 leçons
1.3 Géométrie		10 leçons

1.1 Opérations simples		10	leçons
Compétences spécialisées	Domaine d'apprentissage	Leçons	
<ul style="list-style-type: none"> Ensembles de nombres N ; Z ; Q ; R ; symboles 	<ul style="list-style-type: none"> Bases de tous les calculs Niveaux opératoires (règles de priorité), parenthèses Critères de divisibilité, plus petit commun multiple (PPCM), plus grand commun diviseur (PGCD) 	3	
<ul style="list-style-type: none"> Puissances de dix 	<ul style="list-style-type: none"> Nombres décimaux, Nombres infiniment grands et infiniment petits 	3	
<ul style="list-style-type: none"> Fractions courantes 	<ul style="list-style-type: none"> Addition, soustraction, multiplication, division de fractions simples 	4	

1.2 Algèbre		10	leçons
Compétences spécialisées	Domaine d'apprentissage	Leçons	
<ul style="list-style-type: none"> Termes comprenant les 4 opérations simples (opérations sur les polynômes) 	<ul style="list-style-type: none"> Addition, soustraction, multiplication, division Binômes 	5	
<ul style="list-style-type: none"> Factorisation de polynômes 	<ul style="list-style-type: none"> Décomposition en produits de facteurs 	5	

1.3 Géométrie		10	Leçons
Compétences spécialisées	Domaine d'apprentissage	Leçons	
<ul style="list-style-type: none"> Concepts de base en géométrie 	<ul style="list-style-type: none"> Point, ligne, demi-droite, droite, segment, angle, perpendiculaires, parallèles 	4	
<ul style="list-style-type: none"> Triangle 	<ul style="list-style-type: none"> Dénominations, types de triangles Droites et points remarquables du triangle, médiatrices et cercle circonscrit, hauteurs, bissectrices et cercle inscrit, médianes et centre de gravité 	6	

Plan d'études pour la discipline Mathématiques

	– Angles du triangle, dénomination des angles	
--	---	--

Bloc d'enseignement 2	30	Leçons nettes	10	Leçons supprimées, réserve
2.1 Algèbre			10	leçons
2.2 Equations			10	leçons
2.3 Géométrie			10	leçons

2.1 Algèbre			10	leçons
Compétences spécialisées	Domaine d'apprentissage			Leçons
<ul style="list-style-type: none"> Fractions et polynômes 	<ul style="list-style-type: none"> – PPCM, PGCD, simplification, développement – Addition, soustraction, multiplication et division de polynômes – Fractions doubles 			10

2.2 Equations			10	leçons
Compétences spécialisées	Domaine d'apprentissage			Leçons
<ul style="list-style-type: none"> Equations du 1^{er} degré 	<ul style="list-style-type: none"> – Principes d'équivalence – Résoudre des équations du 1^{er} degré à une inconnue 			5
<ul style="list-style-type: none"> Equations avec fractions 	<ul style="list-style-type: none"> – Transformer des expressions 			2
<ul style="list-style-type: none"> Equations sous formes de textes 	<ul style="list-style-type: none"> – Résoudre des problèmes mathématiques simples 			3

2.3 Géométrie			10	leçons
Compétences spécialisées	Domaine d'apprentissage			Leçons
<ul style="list-style-type: none"> Constructions géométriques de base 	<ul style="list-style-type: none"> – Lieux géométriques : bissectrices, médiatrices – Construction d'angles – <i>Schémas de corrélation (facultatif)</i> – Cercle de Thalès – Construction de triangles 			4
<ul style="list-style-type: none"> Quadrilatères 	<ul style="list-style-type: none"> – Types, dénomination, propriétés – Constructions – Calculs 			3
<ul style="list-style-type: none"> Cercle 	<ul style="list-style-type: none"> – Droites et segments du cercle – <i>Théorèmes : arc capable, angle inscrit, angle au centre, sécantes et tangentes (facultatif)</i> – Calculs 			3

Plan d'études pour la discipline Mathématiques

Bloc d'enseignement 3	30	Leçons nettes	10	Leçons supprimées, réserve
3.1 Puissances (lois)			10	leçons
3.2 Inéquations, systèmes d'équations			10	leçons
3.3 Géométrie : calculs			10	leçons

3.1 Puissances (lois)			10	leçons
Compétences spécialisées	Domaine d'apprentissage		Leçons	
• Exponentiation	– Utilisation des théorèmes sur les puissances pour les exposants entiers – Petits et grands nombres en lien avec la notation scientifique		6	
• Racines	– Représentation d'une racine sous forme d'exposant		2	
• Problèmes mathématiques	–		2	

3.2 Inéquations, systèmes d'équations			10	leçons
Compétences spécialisées	Domaine d'apprentissage		Leçons	
• Inéquations	– Inéquations du 1 ^{er} degré à une inconnue		2	
• Systèmes d'équations	– Equations du 1 ^{er} degré à deux inconnues – Résolution graphique et variantes		6	
• Problèmes mathématiques	–		2	

3.3 Géométrie : calculs			10	leçons
Compétences spécialisées	Domaine d'apprentissage		Leçons	
• Théorèmes relatifs aux triangles rectangles	– Pythagore, théorème de la hauteur, théorème des cathètes (Euclide)		5	
• Planimétrie	– Calcul de surfaces		5	

Plan d'études pour la discipline Mathématiques

Bloc d'enseignement 4	30	Leçons nettes	10	Leçons supprimées, réserve
4.1 Fonctions linéaires				8 leçons
4.2 Problèmes combinatoires simples				8 leçons
4.3 Géométrie : similitudes				8 leçons
4.4 Géométrie : calcul de volumes				6 leçons

4.1 Fonctions linéaires			8	leçons
Compétences spécialisées	Domaine d'apprentissage		Leçons	
<ul style="list-style-type: none"> • Représentation graphique • Equations de fonctions 	<ul style="list-style-type: none"> – Systèmes de coordonnées cartésiennes – Dessiner et interpréter un graphe – Calculer une pente et une équation de fonctions 		4	
<ul style="list-style-type: none"> • Equations de droites 	<ul style="list-style-type: none"> – Déterminer l'intersection par un calcul – Calculer l'équation de la droite perpendiculaire à une autre droite 		2	
<ul style="list-style-type: none"> • <i>Eventuellement fonctions quadratiques</i> • <i>Eventuellement fonctions inversement proportionnelles</i> 	<ul style="list-style-type: none"> – <i>Dessiner un graphe (facultatif)</i> 		2	

4.2 Problèmes combinatoires simples			8	leçons
Compétences spécialisées	Domaine d'apprentissage		Leçons	
<ul style="list-style-type: none"> • Problèmes combinatoires simples 	<ul style="list-style-type: none"> – Appliquer le langage mathématique à des problèmes : termes et équations à l'aide de l'analyse combinatoire 		8	

4.3 Géométrie : similitudes			6	leçons
Compétences spécialisées	Domaine d'apprentissage		Leçons	
<ul style="list-style-type: none"> • Similitudes 	<ul style="list-style-type: none"> – Homothétie – Théorème d'intersection – Applications 		8	

4.4 Géométrie : calcul de volumes			6	leçons
Compétences spécialisées	Domaine d'apprentissage		Leçons	
<ul style="list-style-type: none"> • Calculs de volumes 	<ul style="list-style-type: none"> – Parallélépipède rectangle, prisme, cylindre – Pyramide, cône – <i>Eventuellement sphère</i> 		6	

Dispositions transitoires et dispositions finales

Dispositions transitoires et dispositions finales

1. Le présent plan d'études est valable à partir de l'année scolaire 2015-2016 pour les cours de culture générale étendue (CGE) destinés à la partie francophone du canton de Berne.
2. Si nécessaire, le plan d'études sera adapté aux nouvelles connaissances et actualisé.
3. Tous les plans d'études par discipline peuvent être consultés sur les sites Internet des écoles.
4. Les anciennes dispositions, mentionnées à l'annexe 2 (en allemand), s'appliquent aux élèves qui ont commencé les cours de culture générale étendue avant l'année scolaire 2015-2016.
- .
- .
- .

Annexe 1

Annexe 1

Liste des formations professionnelles initiales pour lesquelles des contenus enseignés dans le cadre de la formation initiale peuvent être pris en compte

Non : les contenus enseignés dans le cadre de la formation initiale ne peuvent pas être pris en compte

Oui : les contenus enseignés dans le cadre de la formation initiale peuvent être pris en compte

Les notes de la formation initiale ne sont reprises que si les contenus enseignés dans la formation initiale peuvent être pris en compte.

<i>Formation initiale</i>	<i>Note Français</i>	<i>Note Mathématiques</i>	<i>Note 2^e langue nationale</i>	<i>Note 1^{re} langue étrangère</i>
Agent-e en information documentaire CFC	Non	Non	Oui	Oui
Agent-e relation client CFC	Oui	Non	Oui	Non
Assistant-e en pharmacie CFC	Oui	Non	Oui	Non
Droguiste CFC	Oui	Non	Non	Non
Ecoles de commerce	Oui	Non	Oui	Oui
Electronicien-ne CFC	Non	Non	Non	Oui
Employé-e de commerce Profil B	Oui	Non	Oui ¹	Oui ¹
Gestionnaire du commerce de détail CFC*	Oui	Non	Oui	Oui
Informaticien-ne	Non	Non	Non	Oui
Libraire CFC	Oui	Non	Oui	Oui
Médiaticien-ne	Oui	Non	Oui	Oui
Opératrice en informatique CFC / Opérateur en informatique CFC	Non	Non	Non	Oui
Laborantine CFC / Laborantin CFC Orientation Chimie LABC et Orientation Biologie LABB	Non	Non	Non	Oui

* Gestionnaire du commerce en détail CFC à partir de la rentrée 2022 : dans les disciplines linguistiques, les notes sont obtenues comme suit : pour une langue étrangère, au moyen de tests linguistiques purs dans les domaines de compétences opérationnelles (DCO) de la formation initiale et, pour l'autre langue étrangère, dans le cadre du cours CGE. 1^{re} langue étrangère : semestres 3 à 6, 2^e langue étrangère, généralement : semestres 2 à 4 ou à partir du 3^e semestre.

¹ Employé/employée de commerce CFC, profil B : la note reprise est celle de la langue étrangère suivie durant la formation initiale, soit l'allemand ou l'anglais au choix.

Annexe 2

Abrogée en septembre 2022